ARTS & SPORTS A VILLEBON
Place du 8 Mai 1945
91140 Villebon sur Yvette
☏ 01 60 10 48 58
www.asv.asso.fr

ECOLE DE DANSE - Saison **2025 / 2026**

DEMANDE D'INSCRIPTION (*)

E3

Classique, Contemporaine, Hip-Hop Break, Modern'Jazz

Collège

Niveaux : Moyen, Supérieur, Avancé

Nom Enfant :…… Prénom :…… Né(e) le : …….. M / F (**)

Nom Parents (Obligatoire) :……

Adresse :……

Code Postal :…… Ville :……..

Mail : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

☏ Domicile…… ☏ Port. Parent 1…… ☏ Port. Parent 2……

(**) Masculin/Féminin -> Rayer la mention inutile

(*) : Horaires prévisionnels (voir articles 1 et 3 du règlement). L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable de l'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation et la fourniture de l'attestation du questionnaire de santé joint.

Niveaux (*)	Disciplines	Jour	Horaire	Durée	Lieu	Professeures	x
Moyen / Supérieur	Hip-Hop - Break (11-14 ans)	Mardi	19h30 – 20h45	1h15	Gym. Terray – Studio Joséphine Baker	Amel	
Moyen A	Classique	Mercredi &	15h30 – 16h45	2h30	Gym. Mermoz - Salle Maurice Béjart	Marie	
		Vendredi	18h00 – 19h15				
Moyen B	Classique pointes (6è/5è)	Mardi &	17h15 – 18h30	2h45	ASV – Salle de danse	Marie	
		Jeudi	18h00 – 19h30				
Moyen/supérieur	Contemporaine (6è/3è)	Vendredi	18h00 – 19h30	1h30	Gym. Terray – Studio Joséphine Baker	Kyra	
Supérieur	Classique pointes (4è/3è)	Mardi	18h30 – 20h00	2h45	ASV – Salle de Danse	Marie	
		Mercredi	17h45 – 19h00		Gym. Mermoz – Salle Maurice Béjart		
Supérieur 2	Modern'jazz (6è/4è)	Jeudi	18h00 – 19h00	1h00	Gym. Mermoz – Salle Maurice Béjart	Bénédicte	
Avancé	Modern'jazz (3è)	Mardi	18h15 – 19h30	1h15	Gym. Mermoz - Salle Maurice Béjart	Bénédicte	

(*) L'âge ne présume pas d'un niveau - les appellations peuvent être différentes suivant les disciplines

Tarifs – Cotisation annuelle (tous les tarifs sont mentionnés sur le site internet)

1h00 : 200 € (4 x 50 €) 1h15 : 240 € (4 x 60 €) 1h30 : 276 € (4 x 69 €)
2h00 : 344 € (4 x 86 €) 2h30 : 416 € (4 x 104 €) 2h45 : 448 € (4 x 112 €)

J'ai pris connaissance du règlement de la Danse (document joint), et je l'accepte. Ce document reste consultable sur le site www.asso.fr

Signature obligatoire

A REGLER

Adhésion annuelle :..... 11 €
Supplément extérieur Villebon :..... (+ 20 €)
Cotisation annuelle : .....
TOTAL :.....

Règlement :

Espèces ☐
(les espèces seront réglées en totalité à l'inscription)
Chèque à l'ordre de l'ASV ☐
Uniquement chèque sport **ANCV**/Chèque **ANCV** ☐

Attention : **Tout chèque qui nous sera retourné par la banque pour rejet (opposition, défaut d'approvisionnement, perte…) fera l'objet d'un nouveau règlement en chèque ou en espèces majoré des frais bancaires en vigueur qui nous sont imposés.**

Règlement possible en 4 chèques, le 1er chèque incluant l'adhésion et/ou extra-muros. Exemple, pour 1 heure de cours :
1er chèque : 50 € + 11 € = 61 € (+ 20 € si extra-muros = 81 €)
2ème, 3ème et 4ème chèque : 50 €

Bénévole Responsable de l'Ecole de Danse : Martine BECQUART / 06 89 85 23 72

Reprise des cours la semaine du LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

*Droit à l'image : **Je refuse** que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public **(si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer)**.* 1h15 : 236 € (4 x 59)